Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE TARN-ET GARONNE

DEMANDE DE VISA D'ÉLIMINATION D'ARCHIVES

À retourner en deux exemplaires papier signés aux

Archives départementales de Tarn-et-Garonne
14, Avenue du 10e Dragons
82000 MONTAUBAN
☎ 05.63.03.46.18 - 🖷 05.36.66.93.98 - ✉ archives@ledepartement82.fr

En application des articles L 212-1, L 212-2, L 212-3 de la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, toute élimination d'archives produites par des administrations et organismes publics est soumise au visa du Service Interministériel des Archives de France, représenté dans le département par le Directeur des Archives départementales.

SERVICE DEMANDEUR	
Intitulé du service demandeur (doit être énoncé intégralement)	
Direction	
Sous-direction	
Service	
Bureau	
Nom de l'agent responsable	
Téléphone	
Mail	
DOCUMENTS PROPOSÉS À L'ÉLIMINATION	
Métrage linéaire total des documents proposés à l'élimination	
Nombre de pages du bordereau (y compris celle-ci)	
Observations **(*réservé aux Archives départementales*)**	

Date : **Le Chef de Service,** Signature et cachet	**Date :** **Le Directeur des Archives départementales,** Signature et cachet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE TARN-ET GARONNE

Métrage linéaire	Désignation des documents	Dates extrêmes	Durée admin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE TARN-ET GARONNE